



REPUBLIQUE FRANCAISE

TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'ESSERT

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

ARRETE

N° 23.074

Objet : Travaux de terrassement pour GRDF rue des Commandos de France - Réglementation de la circulation.

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- le code général des collectivités territoriales, et notamment son livre II – titre I relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- le code de la route,
- le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 et R 116-2,
- la permission de voirie n° 2023039011 accordée le 28 juin 2023,
- la demande d'arrêté de la Sarl Stiefvater & Cie – 43 RUE DE LA Crue à Courcelles Les Montbéliard (25420), sollicitant la réglementation de la circulation rue des Commandos de France à hauteur du n° 8 en vue de la réalisation d'un terrassement pour le compte de GRDF.

CONSIDERANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité et permettre la réalisation desdits travaux, de réglementer la circulation de tous les véhicules,

ARRETE :

Article 1 : A compter du lundi 3 juillet 2023 et jusqu'à la fin desdits travaux, la circulation rue des Commandos de France à hauteur du chantier situé au n° 8, la circulation sera réglementée avec alternat avec sens prioritaire.

Article 2 : Durant les travaux, le dépassement et le stationnement seront interdits.

Article 3 : La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la Sarl Stiefvater & Cie.

Article 4 : La Sarl Stiefvater & Cie devra prendre toutes les mesures nécessaires permettant l'accès aux services de secours.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

Pour exécution en ce qui le concerne :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort.
- Gardes-Champêtres.
- M. Yvan Stiefvater / Sarl Stiefvater & Cie.

Pour information :

- Service technique communal

Essert, le 28 juin 2023

**Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire en charge
de la voirie**


Alain BÜRGER

